

Dons et Mécénat

En versant un don à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas et en remplissant la lettre de fléchage téléchargeable ci-dessous, vous pourrez adresser vos dons directement au Master 2 / MBA Droit des Affaires et Management Gestion.

Comment nous adresser vos dons ?

Envoyez votre chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas accompagné de la Lettre de Fléchage à l'adresse suivante :

Agent Comptable de l'Université Paris 2

12 place du Panthéon

75 006 Paris

Une attestation de donation vous sera alors adressée et vous pourrez bénéficier des avantages fiscaux.

Vos avantages

Vous devenez **partenaire** d'une formation d'excellence.

Vous pouvez suivre l'**utilisation de vos dons** (Consultez l'onglet «[Nos Productions](#)»)

Vous bénéficierez d'**avantages fiscaux**.

Les avantages fiscaux

Vous êtes une entreprise

Vous pouvez déduire vos dons de l'impôt sur les sociétés. En effet, Les versements effectués avant le 31 décembre donnent lieu à des réductions d'impôts ou sur les sociétés pour la déclaration fiscale de l'année écoulée.

Les dons d'entreprise donnent droit à une **réduction de l'impôt sur les sociétés** égale à 60% de son montant (dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires). Si le montant dépasse cette limite, l'excédent est reportable sur les cinq années suivantes (article 238 bis du Code Général des Impôts).

| Don | Déduction fiscale | Dépense réelle |
|----------|-------------------|----------------|
| 100 € | 60 € | 40 € |
| 1.000 € | 600 € | 400 € |
| 10.000 € | 6.000 € | 4.000 € |

Vous êtes un particulier

Vous pouvez financer la formation via des dons donnant droit à :

Une **réduction de l'impôt sur le revenu**, égal à 66% de son montant (dans la limite de 20% du revenu imposable).

| Don | Déduction fiscale | Dépense réelle |
|----------|-------------------|----------------|
| 100 € | 66 € | 34 € |
| 1.000 € | 660 € | 340 € |
| 10.000 € | 6.600 € | 3.400 € |

Une **réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune** (imputation à l'ISF de 75% du don dans la limite de 50.000 €).

| Don | Déduction fiscale | Dépense réelle |
|----------|-------------------|----------------|
| 100 € | 75 € | 25 € |
| 1.000 € | 750 € | 250 € |
| 10.000 € | 7.500 € | 2.500 € |

A télécharger:  [Lettre de fléchage](#)

 [Informations - Dons et Mécénat](#)

URL source: <https://mba-pantheon-assas.com/fr/dons-et-m%C3%A9c%C3%A9nat>